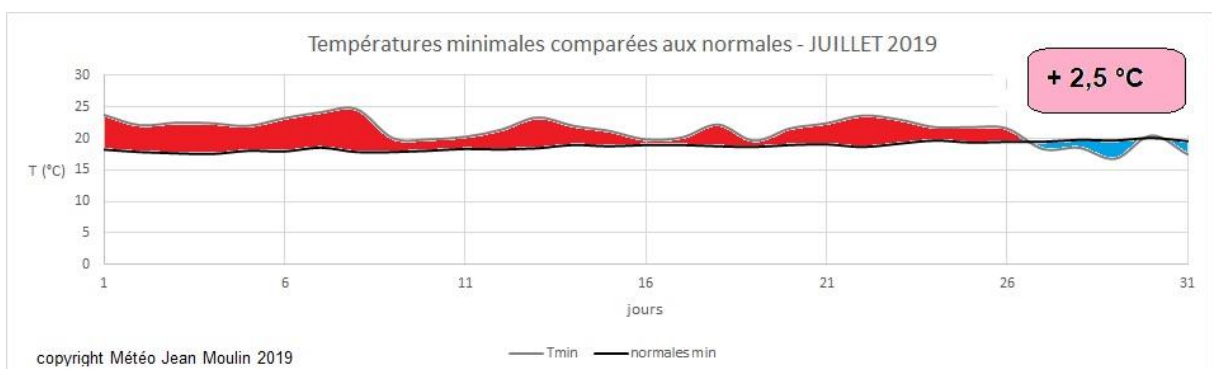
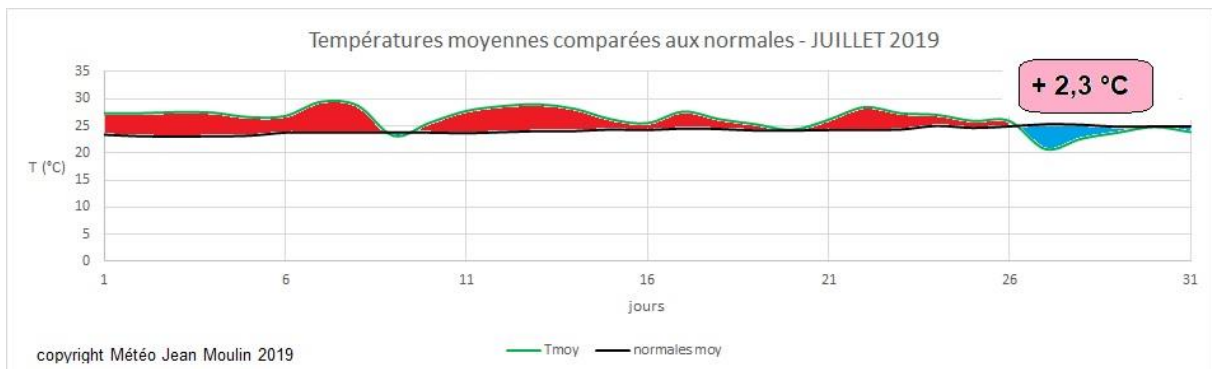


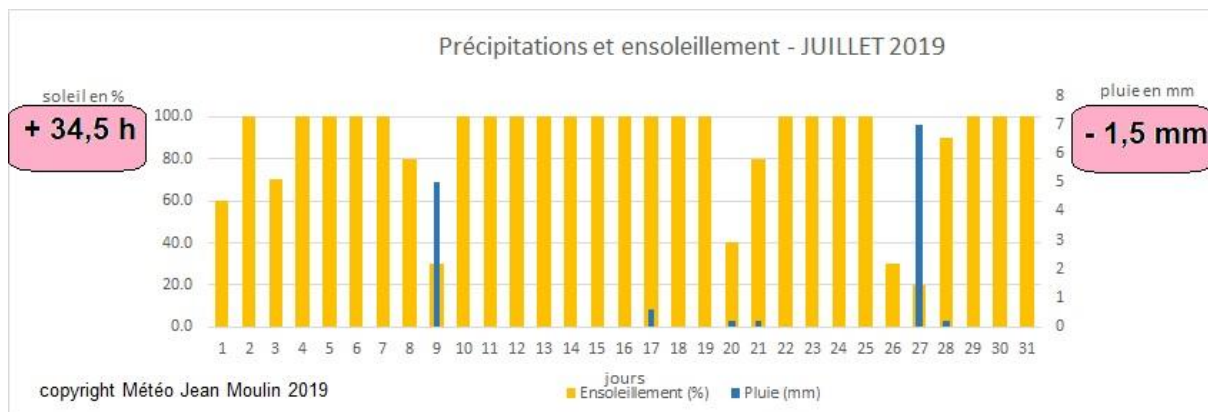
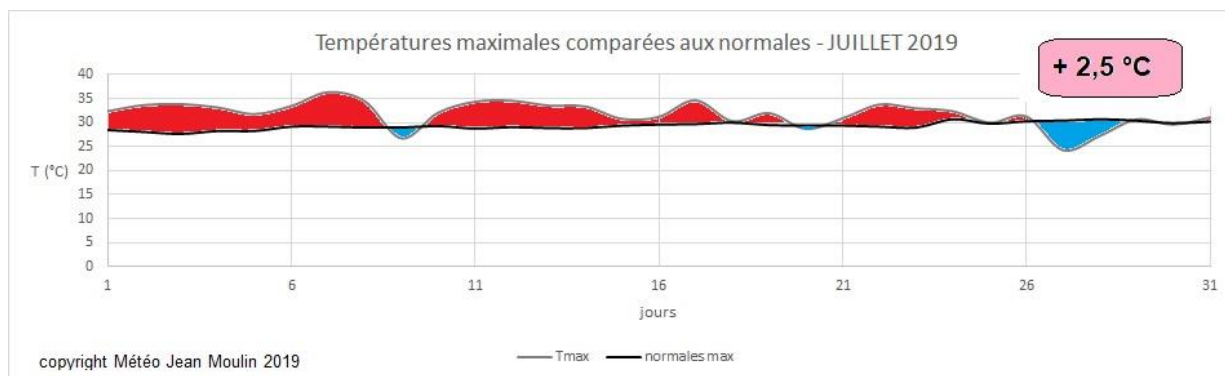
## BILAN CLIMATIQUE DU MOIS DE JUILLET

### Station météo de la cité scolaire Jean Moulin

Juillet s'est déroulé suivant la même tendance qu'en fin de mois de juin, c'est à dire chaleur, vent modéré et peu de pluie. Bien que nous ayons été un peu épargnés par le second épisode caniculaire, les températures sont restées élevées. C'est en France le second mois de juillet le plus chaud après celui de 2006. La température moyenne mensuelle sur Jean Moulin s'établit à **26,3 °C (+2,2°)**. Les maximales ont été très élevées avec une moyenne de **31,8 °C (+2,5°)** avec 26 journées à plus de 30°C ! Contrairement à la campagne, le mercure est resté assez élevé la nuit nous offrant des minimales tropicales de **21,4 °C (+2,5°)**; on compte tout de même 24 nuits dites tropicales à plus de 20°C dont un remarquable 24,6°C le 8 juillet! Beaucoup de soleil, comme sur le reste du pays, avec un ensoleillement de **374,2 h (+34,5h)** et un vent modéré assez souvent présent ont concouru à de faibles précipitations avec **13 mm (-1,5mm)**. Le risque d'incendie est évidemment très important et la sécheresse s'amplifie avec seulement 130 mm d'eau depuis le début de l'année !

Les graphes ci-dessous retracent l'évolution des principaux paramètres météo en fonction du temps, le rouge indique que ces paramètres sont au-dessus des moyennes et le bleu qu'ils sont au-dessous.





Les normales de température et d'insolation sont celles de la station Météo France de Montpellier-Fréjorgues pour la période 1979-2009. Pour les précipitations, les normales sont celles d'un météorologue professionnel ayant fait des relevés de pluie entre 1985 et 2011 sur Béziers.

La station de Béziers-Vias est trop récente pour présenter des moyennes significatives. **La température moyenne est calculée par intégration (méthode de calcul tenant compte des durées) et n'est donc pas forcément la moyenne des températures maximale et minimale.**

On considère que le temps est ensoleillé lorsque les objets, bâtiments, corps etc. produisent nettement des ombres portées : le lieu est alors soumis à une « insolation ». Par convention, il y a insolation si l'éclairement reçu est au moins égal à **120 Watts par mètre carré**.